

REPUBLIQUE DU DAHOMY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°74-207 du 14 août 1974

portant nomination des membres de la Commission ad'hoc chargée de connaître les faits reprochés à Mr. SOUMANOU Agani Idrissou, dactylographe Auxiliaire, Ex-Chef d'Arrondissement de Sô-Ava

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
- VU le Décret n° 72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le Décret n° 72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU l'Ordonnance n° 74-46 du 14 juin 1974 édictant les dispositions en vue de la répression disciplinaire des détournements commis par les agents de l'Etat et les employés des entreprises dans lesquelles l'Etat a une participation ;
- VU la lettre n° 285/MIS/DGAI-CL en date du 29 juillet 1974 et les pièces y annexées ;

D E C R E T E

ARTICLE 1er. - En application des dispositions de l'Ordonnance n° 74-46 susvisée il est créé une commission ad'hoc chargée de connaître des faits reprochés à Mr SOUMANOU Agani Idrissou, dactylographe auxiliaire, Ex-Chef d'Arrondissement de Sô-Ava (District d'Abomey Calavi)

ARTICLE 2. - Ladite commission est composée comme suit : MM.

- 1°- YEHOUESSI Donatien Yves, Magistrat : Président
- 2°- ADOTEVI Innocent, Inspecteur des Affaires Administratives : Membre
- 3°- SOGLO Nicéphore, Inspecteur des Finances: Membre

.../...

- | | | |
|--|---|--------|
| 4°- ABOH Marc, Inspecteur du Trésor | : | Membre |
| 5°- GLELE Tossa André, Directeur du personnel
de la Fonction Publique | | Membre |
| 6°- ALI YERIMA Issakou, Agent de recouvrement | | Membre |

ARTICLE 3.- Ladite commission qui siègera au Palais de la République devra se conformer aux prescriptions de l'Ordonnance 74-46 susvisée.

ARTICLE 4.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 14 août 1974

Par le président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 MEPT 4 MIS-DGAI 4 DGFP-DP 6 DGAJL 2 Intéressé 1
MJI 1 SGG 4 Membres de la Commission ad hoc : 6 IAA-IGF-Trésor 3 JORD 1
CMR 1.